Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260302-D_01_2026_1-DE
ID : 029-212901854-20260211-D_01_2026-DE

VILLE DE PLOUESCAT

**Conseil municipal du 11 fév**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉL**

**Date de convocation :** 29 janvier 2026 **Conseillers en exercice :** 23 **Nombre de présents :** 21 **Nombre de votants :** 23

**Présents :** Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, Christine Le Ster, François Roué, Laurence Méar, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Jean Didou, Denis Saout, Florent Cardinal, Claudie Péron, Morgane Azou, Magalie Kersauzon, Florence Bihan, Marie-France Ropars, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars.
**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Nicolas Bodennec à François Roué, Maïwenn Morvan à Magalie Kersauzon
**Président de séance** : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Gérard Péron

---

## *Délibération n° D.01.2026*
## *Finances – Adoption du budget primitif 2026*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Qu'il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la Commune qui a fait l'objet d'un examen préalable de la commission des finances réunie le lundi 26 janvier 2026 ;

2/ Que le projet de budget principal 2026 est arrêté à la somme de 4 232 477,16 € en section de fonctionnement et à la somme de 3 791 451,59 € * en section d'investissement ;

3/Que l'affectation des résultats est provisoire et qu'elle sera actée définitivement lors du budget supplémentaire une fois le CFU voté.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**Vu** le débat d'orientation budgétaire du 08 décembre 2025,
**Vu** le projet de budget primitif du budget principal,
**Vu** l'avis de la réunion budgétaire réunie le 26 janvier 2026,

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés et 3 abstentions (Y.Jézéquel, André Creff, Y. Ropars),***

- ***APPROUVE le budget principal 2026 de la Commune équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière suivante :***

| | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|
| **Fonctionnement** | 4 232 477,16 € | 4 232 477,16 € |
| **Investissement** | 3 791 451,59 € * | 3 791 451,59 € * |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Gérard Péron

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

Rectification pour erreur matérielle :
Lire 3 791 541,59 € au lieu de 3 791 451,59 €
Inversion de chiffres lors de la transcription,
Ne modifie pas le sens du vote.
le 02 mars 2026, le Maire,

MAIRIE DE PLOUESCAT 29430

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »